

**Fumisterie.** Budgétivore, la transition énergétique va coûter des dizaines de milliards d'euros aux contribuables à travers les impôts ou de nouvelles hausses tarifaires.

## Le scandale des énergies renouvelables

**T**out le monde freine, la France accélère. Effrayée par le coût de la transition énergétique, l'Allemagne va supprimer les prix d'achat du kilowatt-heure garanti par l'Etat pour ménager le pouvoir d'achat des consommateurs. L'Espagne fait le même choix et le Royaume-Uni s'apprête à construire de quatre à six réacteurs nucléaires. De son côté, la France fait le chemin inverse. « *La loi de transition énergétique doit immédiatement plafonner la durée de vie des réacteurs à 40 ans (...). Cela permettra de faire un effort massif pour le développement des énergies renouvelables* », a déclaré Ségolène Royal en anticipant sur le futur débat parlementaire.

Le fantasme d'énergies renouvelables supprimant les émissions de CO<sub>2</sub>, réduisant le déficit de la balance commerciale et asséchant la production de déchets nucléaires a déjà coûté cher aux contribuables tricolores. Selon un rapport de la Cour des comptes publié en 2014, le surcoût dû au renouvelable atteindra 70 milliards d'euros pour la période 2005 à 2020. D'après l'IFRAP, un institut de réflexion libéral, les subventions versées à la filière ont déjà accru les coûts de l'énergie de 17 % pour les consommateurs européens et de 21 % pour les industriels.

Les usagers financent déjà une bonne partie de ce gaspillage d'argent public à travers la contribution au service public de l'électricité (CSPE) dont le montant dépasse dorénavant 5 milliards par an. Surtout destinée

### Malus énergétique

*La « transition énergétique » va plomber le niveau de vie des Français.*

au développement des énergies renouvelables, la CSPE est perçue sur la facture d'électricité. Elle représentait 13 % de la note acquittée par les abonnés d'EDF en 2013. Ce « quasi-impôt » va continuer à grimper sans contrôle puisque son niveau n'est pas soumis à l'approbation du Parlement. Créée par le gouvernement Raffarin (2003), la CSPE dédommage EDF pour son soutien au développement des énergies vertes. L'opérateur achète l'électricité fournie par le solaire et l'éolien à un tarif plus élevé que celui auquel elle sera revendue. Aux Français de payer la différence.

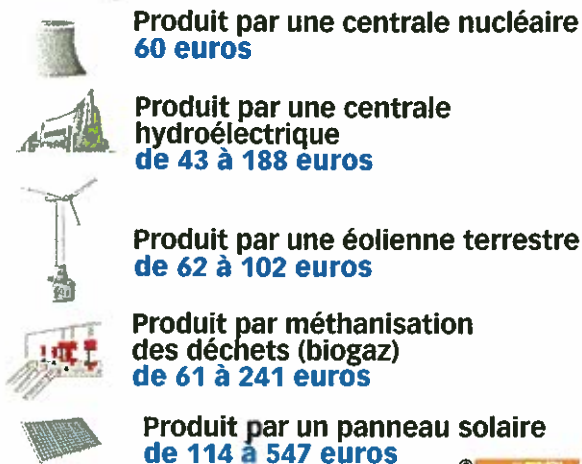
Selon les chiffres fournis par la Cour des comptes, cet écart est substantiel : alors que la production d'un mégawatt-heure (MWh) d'origine nucléaire revient à 60 euros, celle des énergies renouvelables peut atteindre 547 euros pour le solaire thermique, 241 euros pour la méthanisation et 102 euros pour l'éolien terrestre. Le coût de l'éolien off-shore en faveur duquel Ségolène Royal vient de s'engager est deux fois plus élevé que celui de l'éolien terrestre et quatre fois plus cher que celui de la production d'EDF !

### Un surcoût de 15 à 20 milliards

Interviewé par le site *Atlantico* en juin dernier, Rémy Prud'homme, professeur émérite à l'Université de Paris XII, estime le surcoût lié à la substitution entre énergies vertes et énergies traditionnelles à 15 milliards d'euros par an avec un taux de



### LE COÛT DE PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ SELON LES FILIÈRES (pour un mégawatt/heure)



#### Avantage à l'atome

L'électricité produite par les centrales nucléaires est la moins coûteuse.

substitution de 30 %. Et à 20 milliards d'euros s'il monte à 40 %. Ce malus énergétique, épongé via l'impôt ou la hausse des tarifs de l'électricité, « diminuera le niveau de vie des Français de 15 ou 20 milliards chaque année, ce qui représente une baisse de niveau de vie de 1,5 à 2 % », annonce-t-il.

Pour minimiser cette perspective, les écologistes affirment que les énergies renouvelables deviendront plus compétitives que le nucléaire entre 2015 et 2020. Motif : les 55 milliards d'euros qu'EDF va investir pour prolonger la vie de ses réacteurs nucléaires au-delà de 40 ans porteront le coût de production

à 133 euros. Biaisée, car elle multiplie par quatre le coût de rénovation des réacteurs par rapport aux estimations d'EDF, l'argumentation des écologistes ne dit qu'une partie de la vérité. Elle passe notamment sous silence le fait que le MWh nucléaire est produit de manière fiable et constante. Rien à voir avec les énergies renouvelables dont le temps de fonctionnement est aléatoire, 24 % en moyenne avec l'éolien. Pour pallier les trous de production, il faut donc prévoir des moyens de substitution, dont des centrales thermiques, polluantes, et déployer des milliers de kilomètres de réseaux électriques soutenus par des pylônes à haute tension qui défigurent le paysage.

A ces coûts directs s'ajoutent les milliards d'argent public dépensés pour soutenir la mafia verte qui milite pour la transition énergétique. Distribuées par l'Etat et les collectivités locales, ces subventions gavent des entreprises opportunistes. Au fil du temps, la production d'électricité renouvelable est devenue un fromage attirant particuliers et investisseurs professionnels.

#### Le mythe coûteux du photovoltaïque

En 2011, la Cour des comptes a épinglé l'effet d'aubaine du photovoltaïque qui malgré des surcoûts importants pour la collectivité ne représente que 0,8 % de la production d'électricité. La Cour répertoriait différents types

### Loi NOME : un hara-kiri énergétique

La loi NOME (nouvelle Organisation du marché de l'électricité) de décembre 2010 impose à EDF de livrer à bas prix (42 €/MWh), 25 % de sa production nucléaire à la concurrence. EDF est, par ailleurs, contrainte d'acheter l'énergie

électrique verte produite par GDF Suez, à 310 €/MWh. Pour compenser ce surcoût, l'entreprise avance les fonds, puis se fait rembourser par l'Etat sous forme de dotations ou à travers la hausse de la CSPE que les usagers acquittent

sur la facture d'électricité. D'une manière ou d'une autre ce sont donc les contribuables qui paient cette énergie verte au prix fort en attendant que la nouvelle contribution climat énergie ne vienne encore alourdir l'addition. F. D.

de fraudes, dont celles de prétendus bâtiments agricoles « surdimensionnés » par rapport aux besoins des exploitations et produisant une énergie verte revendue avec profit à EDF par des agriculteurs bien conseillés.

Les tombereaux d'argent public enfournés dans ce secteur l'ont été pour rien. Les promesses des écolos ne vont pas de paire avec les performances économiques tant le temps de fonctionnement des panneaux est faible. De 12 à 20 % avec des cellules monocristallines, les plus chères du marché et 6 % dans la plupart des cas. Pour le moment, impossible de produire des panneaux délivrant un rendement convenable. L'Allemagne en a pris conscience. La capacité installée outre-Rhin cette année devrait reculer de 3,8 (2013) à 3,7 gigawatts, du fait de la réduction des subventions accordées au photovoltaïque.

En France, la filière a perdu 14 500 emplois entre 2010 et 2012, estime l'Agence de l'environnement. Après avoir dilapidé des centaines de millions d'euros de subventions en obligeant EDF à acheter la production de milliers de particuliers, l'Etat s'est finalement décidé à supprimer le crédit d'impôt lié à ces installations en 2014. Malgré cela, le marché devrait progresser de 0,8 % d'ici à la fin de l'année, ce qui contraindra EDF à acheter des MWh supplémentaires avec effet inflationniste garanti sur la CSPE.

Certains industriels proches des milieux écolos ont su profiter de l'aide des pouvoirs publics pour transformer l'énergie verte en papier monnaie. Parmi eux, on peut citer La Compagnie du Vent une société valorisée à 750 millions et aujourd'hui détenue en majorité par GDF Suez.

A plus grande échelle, la généralisation des énergies renouvelables fait aussi la fortune des fabricants



d'éoliennes, et de câbles électriques, pour la plupart étrangers. Plus de 20 000 km seront installés d'ici 2020 en Europe, ce qui laissera notamment une facture de 5,5 milliards d'euros à la charge des contribuables, estime la Cour des comptes. A ce rythme, les générations montantes ne tarderont pas à comprendre que la fée électricité s'est transformée en sorcière chlorophyllée !

*Malgré des surcoûts importants pour la collectivité, le photovoltaïque ne représente que 0,8 % de la production d'électricité.*

FABRICE DURTAIL

#### VOS CONTACTS

##### Par Internet

• Pour gérer votre contrat et retrouver vos factures sur votre espace Client 24h/24 et 7j/7 : [espaceclient.edf.com](http://espaceclient.edf.com)

Identifiant Internet

##### Par téléphone

• Ma facture, mon contrat, mon dépannage et pour toute réclamation appelez au 09 20 20 9 111 (appel non surtaxé)  
• Mon Compte sur Service Vocal 24h/24 au 0 800 123 233 (gratuit pour payer votre facture par CB et transmettre votre relevé de compteur)

N° client

• Mes Travaux de chauffage et d'isolation au 09 20 20 9 111 (0,20 € TTC/min hors surcoût éventuel de lundi au samedi de 9h à 21h)

##### Dépannage Électricité (EDF)

09 779 168 116 (appel non surtaxé)

##### Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 20012

41976 BLOIS CEDEX 9

##### Lieu de consommation

Tribunaux du contrat

Votre contrat

N° de client

N° de contrat

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"

• Point de livraison (PDL)

N° de compteur

• Possession : OB KVA

• Capteur Base



4328 1797 4347

1 / 2 / 24 / 244

Document à conserver 6 ans Page 1/0

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

1 / 2 / 24 / 244

|  |          |   |  |
|--|----------|---|--|
| Votre facture du 06/09/2013 N° 15                  |          | Période du 17/08/2013 au 17/08/2013                                       |  |
| Electricité "Tarif Bleu"                           | 126,28 € | Total TTC 149,10 €  |  |
| Consommation sur index estimé, abonnement et taxes | 126,28 € | A régler au 11/09/2013  |  |
| Total Hors TVA                                     | 22,82 €  | 20/09/2013  |  |
| TVA  |          | Prochaine facture vers le 17/10/2013 - Prochain relevé vers le 14/02/2014 |  |

**VOS MESSAGES PERSONNELS**

Pour que votre prochaine facture soit basée sur votre consommation réelle, il vous suffit de nous transmettre votre relevé de compteur entre le 20/09/2013 et le 14/10/2013 notamment par Internet ou par téléphone (voir coordonnées figurant en haut à gauche).

Vous choisissez le paiement par TIP

• Déterminez le TIP suivant les parcelles  
• Déterminez le TIP par parcelle  
• Déterminez le TIP par parcelle et par point de livraison

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler votre facture énergétique

• Mensualisation  
• Prélèvement automatique  
• Prélèvement autorisé à la demande (l'Aléa) en cas de panne de la ligne de la Poste  
• Prélèvement sécurisé à la demande (l'Aléa) en cas de panne de la ligne de la Poste

**Imposture.** Super profits pour quelques-uns, super factures pour tous : la multiplication des éoliennes ruine les contribuables et enrichit des groupes industriels, pour la plupart étrangers.

## Eoliennes, la grande arnaque !

**E**lles sont moches, bruyantes, ruineuses et commencent à avoir mauvaise presse, y compris dans les pays où le parc est dense : le ministre danois de l'Environnement a reconnu en 2012 qu'entre 4 et 11 % des riverains de parcs éoliens sont incommodés par les pulsations caractéristiques de ces gigantesques machines. En France, chaque année 500 éoliennes sont implantées sur le territoire. Le parc compte déjà 5000 unités. Il devrait atteindre 20 à 25000 machines d'ici à quelques années, plus 1000 à 1500 éoliennes marines. Selon la Fondation Environnement Durable, 100 milliards d'euros d'investissements seront nécessaires pour atteindre cet objectif.

Installées le long du littoral, les éoliennes off-shore fourniront 6000 MW

à condition de tourner 24h/24 et 12 mois/12, ce qui ne sera évidemment pas le cas. En juillet 2011, le gouvernement a lancé un appel d'offres international pour leur construction. Coût prévu : 20 milliards d'euros pour 1200 éoliennes à horizon 2020. L'installation des 600 premières est prévue d'ici 2015 au large des côtes de la Manche et de l'Atlantique.

Cette énergie bien plus onéreuse que celle produite de manière conventionnelle entraînera une hausse de 13 % du tarif de l'électricité alors que trois millions de ménages ne peuvent déjà plus payer leur facture.

D'accord, ou pas, ce sont les contribuables, embringués malgré eux dans le mythe écolo de la transition énergétique qui régleront la facture. Le rachat de l'énergie éolienne par EDF à un tarif fixé par l'Etat constitue une aide publique que les contribuables financent à travers leurs impôts et la CSPE (contribution au service public de l'électricité), cette taxe que les usagers acquittent en payant leurs factures d'électricité. Selon certains experts, le besoin de financement de la CSPE pourrait dépasser 8 milliards d'euros à horizon 2020, ce qui représentera un malus annuel de 500 euros à la charge de chaque ménage français.

Les dizaines de milliards engloutis jusqu'à présent l'ont été pour pas

### Les aides à l'éolien pour les particuliers

**C**rédit d'impôt de 15 % des dépenses pour l'installation d'une éolienne (hors main d'oeuvre) : les dépenses sont plafonnées à 8000 € ou 16000 € selon la situation familiale, avec majoration de 400 € par personne à charge. Les majorations sont divisées par deux pour les enfants vivant en résidence

alternée... Taux de TVA réduit de 10 % pour l'achat du matériel et l'installation d'un système de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. En territoire rural : aides du Fonds d'amortissement des charges d'électrification et de l'ADEME. Le montant de ces aides peut atteindre au maximum 95 % des dépenses.

Aides complémentaires de l'Union européenne (Fonds européens de développement régional), des conseils régionaux ou généraux. La Région Languedoc Roussillon subventionne les petites éoliennes raccordées au réseau à hauteur de 25 % du montant de l'investissement. Source : ECOinfos ■





grand-chose puisque les 5000 éoliennes terrestres implantées sur le territoire fournissent à peine 3 % de la production nationale. Faute de vent, ces machines dont les derniers modèles atteignent 200 mètres de haut, ne tournent en moyenne que durant 24 % du temps.

### **Une aubaine pour les industriels**

Leur installation ne ruine pas seulement les contribuables. Elle déséquilibre aussi la balance commerciale française. Dans le top 6 des fabricants mondiaux, on trouve deux constructeurs chinois, Sinovel et Goldwing. Les autres grands fabricants sont américains (General Electric) ou danois (Vestas). Les groupes industriels français (Areva, EDF, GDF Suez) se sont associés à ces géants mondiaux éoliens. Sans les perfusions de l'Etat, les 11000 salariés du secteur éolien tricolore seraient déjà au chômage. D'après la Fédération Environnement Durable, aux 10000 nouveaux emplois qui devraient accompagner l'expansion de la filière correspondra une prime de 2 millions par job créé !

Outre les industriels, l'installation

### **Improductives**

*Les 5000 éoliennes terrestres implantées sur le territoire français fournissent à peine 3 % de la production nationale d'électricité.*

d'éolienne est une aubaine pour les agriculteurs qui mettent leurs champs à disposition et à qui elles peuvent rapporter plusieurs dizaines de milliers d'euros par an. Elles font aussi les choux gras de municipalités qui touchent 25 % de la taxe que rapportent les éoliennes. Certains édiles jouent sur les deux tableaux. Les opposants à l'énergie éolienne font la chasse aux maires qui ont accepté l'installation de parcs sur leur commune tout en étant propriétaires des parcelles sur lesquelles elles sont installées.

Il y a quelques mois, le parquet d'Arras a été saisi pour poursuivre le maire d'une petite bourgade du Pas-de-Calais propriétaire de terrains sur lesquels cinq éoliennes sont implantées depuis 2007. Avec une rentabilité de 900 euros mensuels par éolienne, l'élu visé par la requête au procureur gagnerait 54000 euros par an. Certains cas ont déjà été sanctionnés. En juillet 2013, rapporte *Le Figaro*, la maire d'Ally (Haute-Loire), et deux conseillers municipaux ont notamment été condamnés à une peine de 4 mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 8000 euros. **ALEXIS CONSTANT** ■

## Entretien avec Jean-Louis Butré.

Le président de la Fédération Environnement Durable (FED) se bat contre les éoliennes qui coûtent une fortune aux contribuables.

### « Les éoliennes sont une escroquerie »

→ Quelle est l'importance du parc éolien français ?

Il y a environ 5 000 éoliennes en France et après le programme de transition énergétique, elles pourraient être 20 à 25 000, plus 1 000 à 1 500 éoliennes, off-shore, mais très proches du littoral.

→ Quel est leur rendement énergétique ?

Dérisoire. Le parc actuel produit moins de 3 % de l'électricité française. Une éolienne ne fonctionne que 24 % du temps. Quand on annonce qu'un parc éolien a une puissance de 20 mégawatts, sa production réelle sera de 5 mégawatts. C'est pire encore avec les panneaux solaires qui ne fonctionnent que 11 % du temps.

→ Que coûte la production d'électricité éolienne ?

Une fortune. L'électricité est achetée par EDF à un tarif garanti beaucoup plus cher que l'électricité classique. Les

Jean-Louis Butré est l'auteur de « L'Imposture : Pourquoi l'éolien est un danger pour la France ».



consommateurs paient cette différence, via une taxe qui est déjà de 12 % de leur facture. Selon la Commission de régulation de l'énergie, cette taxe continuera à se renchérir et, au terme de la transition énergétique, pour un foyer moyen elle serait de plus de 500 euros par an. Le coût total atteindrait 15 milliards d'euros, comme le trou actuel de la Sécurité sociale ! Quand notre pouvoir d'achat s'effondre, une telle augmentation est une folie.

→ Qui finance l'éolien ?

In fine, c'est le contribuable/consommateur qui paie via le tarif garanti par EDF. Les sommes sont considérables. Le parc éolien et les investissements annexes envisagés par la transition énergétique pourraient coûter 100 milliards d'euros.

Ce sont de grosses sociétés, pour la plupart étrangères, qui investissent et récupéreront dix fois plus sur le dos des consommateurs français. Sur le terrain des dizaines de sociétés de conseil parcourent le pays pour faire signer des baux à des agriculteurs et à des communes en leur annonçant de gros revenus financiers.

→ Leurs promesses sont-elles crédibles ?

Non. Ainsi, à un maire qui accepte huit éoliennes, les promoteurs prédisent une taxe rapportant 100 000 euros par an. Mais ils ne disent pas que la mairie n'en touchera que moins de 25 %. Le reste ira à la région, au département, aux communautés de communes...

→ Qui fait la promotion de l'éolien ?

En 1981, le marché des éoliennes était surtout détenu par des petites entreprises. Certaines se sont revendues à prix d'or lorsque le marché a décollé, comme La Compagnie du Vent valorisée à 750 millions d'euros. Or cette société appartenait en partie à Jean-Michel Germa, frère de Philippe Germa, actuel directeur général du WWF.

Aujourd'hui, le marché compte environ 500 acteurs, principalement Allemands et Danois comme Vestas. La France ne fabriquant pas d'éoliennes, on les importe ! Une hérésie de plus dans le contexte économique actuel ! S'y ajoutent les cabinets de conseils qui concluent des baux avec des agriculteurs ou des collectivités, puis les revendent à des industriels via des circuits souvent opaques.

→ Les éoliennes posent-elles des problèmes de sécurité ?

Oui, de deux ordres. Tout d'abord la distance entre ces engins et les habitations n'est pas suffisante. Les premières éoliennes mesuraient environ 80 mètres. Aujourd'hui, elles approchent les 200 mètres de haut. Lorsque la foudre frappe leur groupe alternatif, il peut s'enflammer et exploser. Cet organe pèse jusqu'à 70 tonnes. Il faut donc étendre la distance de sécurité à 1500 mètres pour préserver la population des risques d'effondrement ou de projections.

A ce danger s'en ajoute un autre plus insidieux. Lorsque les pales d'une éolienne passent devant le mât, il se produit un phénomène de pression/dépression qui engendre des basses fréquences auxquelles certaines personnes s'avèrent sensibles, bien au-delà de 500 mètres, parfois jusqu'à en devenir malades.

→ Les énergies comme l'éolien peuvent-elles se substituer aux autres modes de production d'électricité ?

Avec la technologie actuelle, c'est



une fumisterie dont les contribuables sont à nouveau les victimes. Comme les éoliennes ne tournent que quand il y a du vent et que l'électricité ne se stocke pas, il faut des générateurs de substitution c'est-à-dire des centrales thermiques, plus des milliers de kilomètres de nouveaux réseaux électriques à haute tension avec leurs pylônes. On doit donc investir trois fois plus en recourant, de surcroît, à des techniques polluantes. Ainsi, l'Allemagne, citée comme modèle, a la production d'électricité la plus anti écologique, car ses centrales thermiques rejettent d'importantes quantités de CO<sub>2</sub> qui augmentent d'année en année.

Au prétexte de préserver l'environnement, on finit par le polluer gravement et des groupes industriels enrichissent leurs actionnaires aux frais du contribuable après avoir défiguré les paysages de France et ruiné son patrimoine.

C'est le citoyen français qui paye car les industries consommatrices d'électricité refusent ces hausses de tarifs, mortelles pour leur productivité.

Au nom de l'écologie, une escroquerie silencieuse de près de 100 milliards est en route. On marche sur la tête !

**PROPOS RECUEILLIS PAR DIDIER LAURENS** ■

**Mobilisation**

*Dans toute la France, des citoyens se mobilisent contre l'implantation de parcs éoliens. Ici, à Saint-Julien-Lars dans le département de la Vienne.*

**Bataille administrative.** L'association « Vent de Colère » vient de faire annuler l'arrêté fixant le tarif de rachat de l'électricité éolienne.

## Un vent de colère souffle sur Ségo

**J**amais deux sans trois ? L'association est déjà parvenue à faire annuler deux fois l'arrêté fixant le tarif de rachat de l'électricité éolienne par le Conseil d'Etat. Et elle compte bien tripler la mise.

Daniel Steinbach, son président, vient de faire savoir qu'il pourrait contester le nouvel arrêté tarifaire sur le rachat de l'électricité issue de l'énergie éolienne pris par Ségolène Royal. « Si ce décret repose sur les mêmes règles, il subira les mêmes critiques et devrait encourir la même censure », a pronostiqué Daniel Steinbach.

Le 28 mai dernier, le Conseil d'Etat, suivant la recommandation du régulateur de l'énergie, a annulé

l'arrêté fixant le tarif bonifié du rachat de l'électricité éolienne à 82 euros le mégawatt-heure. Motif : cet arrêté ne respecte pas la procédure qui demande à un membre de l'UE de notifier, en bonne et due forme, à la Commission européenne, toute aide d'Etat. Mais Ségolène Royal se soucie de la décision du Conseil d'Etat comme de sa première paire de pantoufles. Dans la foulée, son ministère a fait savoir qu'il avait soumis un projet de nouvel arrêté à la Commission de régulation de l'énergie et au Conseil supérieur de l'Énergie. La Commission de régulation de l'énergie a pourtant reconnu (rapport du 15 avril 2014) que l'obligation d'achat au bénéfice des opérateurs éoliens a conduit à d'importantes surcompensations depuis 2001. En cette période de marasme économique, un tel effort devient excessif. « Il serait contraire à l'intérêt général et à celui des finances publiques que les surcompensations constatées ne soient pas corrigées précisément à l'occasion du nouvel arrêté tarifaire annoncé », assène Daniel Steinbach.

### **Des aides non conformes aux règles européennes**

Le nouveau texte reprend pourtant le même tarif que l'ancien, après le feu vert donné par Bruxelles aux aides accordées par la France. « Bizarre », s'étonne Vent de Colère en soulignant cependant, que le 9 avril, la Commission européenne a adopté des règles limitant les aides publiques à certaines sources d'énergies renouvelables. Ces règles devraient également spécifier que l'UE préfère un système

### Quand Ségolène s'entête

**F**in mai, le ministère de l'Ecologie a fait paraître un communiqué dans lequel il annonce que le nouvel arrêté fixant le tarif éolien va entrer en vigueur, malgré la sanction du Conseil d'Etat. Ce communiqué précise que la Commission européenne a validé par une décision du 27 mars 2014 le dispositif en concluant que « [le] régime français octroyant un soutien à la production d'électricité

à partir d'éoliennes terrestres était compatible avec les règles de l'UE en matière d'aides d'Etat ». C'est une interprétation contre laquelle Vent de Colère s'inscrit en faux. Selon cette association, les nouvelles lignes directrices européennes que la Commission européenne a adoptées le 9 avril 2014 « prévoient plus de transparence et facilitent la correction des surcompensations », les primes étant préférées aux tarifs bonifiés. **A. C.**





de primes de rachat plutôt que des tarifs fixes bonifiés (*lire encadré*) comme c'est le cas en France. « Cela signifie clairement que le mode de subventionnement choisi en France n'est pas conforme aux règles d'équité que doivent suivre les aides d'Etat dans la Communauté européenne », relève Daniel Steinbach.

Ces nouvelles lignes directrices modifieront profondément les modalités d'implantation des sites industriels éoliens, se réjouit Vent de Colère qui a maintes fois dénoncé la hausse de la CSPE, cette « contribution » qui représente déjà 13 % du montant des factures d'électricité et dont le produit sert essentiellement au financement des énergies vertes.

Il faut tirer un coup de chapeau à cette association discrète, mais efficace. Son action a freiné le développement des sites industriels éoliens en faisant hésiter, aux dires même des promoteurs, les investisseurs et les banques. Mais elle n'est pas parvenue à les bloquer.

L'action de ces lobbies industriels est sans doute pour quelque

### Le jackpot

*Le ministère de l'Ecologie préfère gaver le lobby vert de l'éolien de subventions plutôt que d'écouter des électeurs refusant qu'on installe des machines laides et bruyantes à quelques centaines de mètres de chez eux.*

chose dans la réaction ultra rapide de Ségolène Royal. La ministre de l'Ecologie donne l'impression de sprinter pour satisfaire le lobby vert des affaires plutôt que d'écouter des électeurs refusant qu'on installe des éoliennes laides et bruyantes à quelques centaines de mètres de chez eux. Désormais sécurisés, les lobbies vont recommencer à gagner de l'argent et à créer des emplois bidons dont la création coûte, à l'unité, jusqu'à 358 000 euros aux contribuables si on s'en tient aux évaluations de l'ITREF, un think thank libéral tricolore.

Manifestement, le ministère de l'Ecologie n'a pas l'intention d'écouter l'appel de Vent de Colère l'invitant à davantage d'indépendance face aux lobbies qui la courtisent. Elle a au contraire décidé de les gâter. Elle vient de renouveler son soutien à l'éolien off-shore. Cette annonce a fait plaisir au lobby vert. L'implantation de 1 200 éoliennes dans la Manche et l'Atlantique représente environ 20 milliards de commandes...

**ALEXIS CONSTANT** ■

**Nuisances.** Dans la Manche ou le Morbihan, des personnes dont l'habitation se trouve à proximité d'éoliennes se plaignent toutes des mêmes troubles.

## Eoliennes : quand les riverains n'en peuvent plus

**G**ermaine Dupont vit à Saint-Pierre-d'Arthéglise dans le Cotentin. En juin 2004, un promoteur installe cinq éoliennes, sans enquête publique préalable, à proximité de son domicile, la plus proche étant située à 350 mètres. Dès les premiers jours, elle et son mari sont pris de vertiges, de névralgies faciales, souffrent d'acouphènes et de sérieux troubles du sommeil. Pour fuir le bruit des éoliennes, Madame Dupont est obligée de coucher au rez-de-chaussée de sa maison. Son mari, lui, se réfugie dans la cave pour ne pas ressentir les vibrations et réussir à dormir. Ils sont tous les deux victimes des infrasons produits par les éoliennes, des nuisances sonores reconnues à l'étranger mais pas en France. Le couple a toutes les peines du monde à se faire entendre par les responsables locaux et nationaux.

Le fonctionnement des éoliennes nécessite de grandes quantités d'huile. Cette huile coule le long des pales avant d'être

expulsée jusque chez les Dupont et tache la toiture et les Velux... Quand les agents de maintenance viennent entretenir les éoliennes, des débris de peinture poncée et de résines sont propulsés rendant l'air irrespirable pour les riverains. Les petits enfants du couple ne viennent plus en vacances à la maison...

Dans le Morbihan, Didier Noury rencontre exactement les mêmes problèmes. Un an après qu'il se soit installé à Saint-Servant-sur-Oust, un parc éolien est construit près de chez lui. La première éolienne se trouve à 1030 mètres. Il constate immédiatement le bruit des pales qui tournent. S'en suivent des maux de tête, des vertiges et des acouphènes. « *A la fin de la journée, mes oreilles me brûlent. Même quand elles ne tournent plus, je les entends dans ma tête* » déplore Didier Noury. Il a bien essayé de vendre son domicile mais à chaque fois qu'un acquéreur potentiel se présente, il observe les éoliennes et s'en retourne. Suite aux plaintes de plusieurs riverains, le promoteur des éoliennes nomme un conciliateur de justice. Des portes et des fenêtres neuves sont installées sur les maisons du voisinage sauf chez les Noury qui décident alors de porter plainte. Après avoir consulté un médecin expert qui a reconnu ces troubles, les Noury ont été envoyés chez un psychiatre afin de déterminer s'ils ne souffraient d'aucune pathologie mentale... La procédure est toujours en cours. Ce que des scientifiques appellent « le syndrome éolien » n'est pour l'instant pas reconnu en France.

**PIERRE BERGERAULT**

**Document**  
Ci-dessous, le rapport du médecin expert ayant reconnu les troubles de M. et Mme Noury.

